[Impressum]

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band (Jahr): 17 (1937)

Heft 4

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel de la

Chambre de Commerce suisse en France 16, Avenue de l'Opéra

Avril 1937

Paris-Ier Dix-septième Année. — N° 4

'icléphone : Opéra 15.80

Adresse télégraphique: Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite au Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Suisse en France

Le numéro : 4 fr. Abonnement annuel: 30 fr. (argent français) Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE:

L'ORDRE SOCIAL NOUVEAU

Conférence de M. Jean-Marie Musy 61

DEUXIEME PARTIE: DOCUMENTATION GENERALE

La Suisse à l'Exposition Internationale de Paris en 1937, par M. Robert de Traz, Chargé du Service de Presse, près du Commissariat Général Suisse. Chiffres, faits et nouvelles Renseignements utiles à qui voyage

Pages

PREMIÈRE PARTIE:

L'ORDRE SOCIAL NOUVEAU

CONFÉRENCE DE M. JEAN-MARIE MUSY

Conseiller National et Ancien Président de la Confédération Helvétique

prononcée le 1er mars 1937, devant les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, réunis à l'occasion de leur 19° Assemblée générale.

INTRODUCTION DE M. BRANDT

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

Monsieur le Président,

Tout à l'heure, à notre assemblée générale, M. le Ministre a dit avec une autorité que je ne saurais avoir, l'honneur que notre compagnie ressentait du fait que vous aviez bien voulu accepter de venir aujourd'hui participer à notre diner, le présider et prendre la parole à la fin

Nous saluons en vous l'homme qui, pendant 14 ans, a dirigé les finances de notre pays, l'homme qui a été deux fois revêtu de la plus haute magistrature de notre Confédération Helvétique, l'homme qui, après avoir quitté, de sa propre volonté, le gouvernement, est redescendu dans l'arène pour combattre, à titre de conseiller national, le bon combat. (Applaudissements.)

Nous apprécions d'autant plus le fait que vous êtes ici aujourd'hui, qu'en étant des nôtres vous manquez l'ouverture de la session du Parlement Fédéral. Entre différentes dates, Monsieur le Pré-

sident, vous avez choisi celle du 1er mars, et je me demande si en la choisissant vous vous êtes rendu compte du plaisir que vous faisiez à ceux qui, parmi nous, sont des Neuchâtelois... (Applau-dissements.) ressortissants de ce canton auquel vous avez si souvent prodigué des preuves d'intérêt et qui vous aime bien. Pour nos amis français sui reconnected production de preuves d'intéret et qui vous aime bien. Pour nos amis français prince les preuves des preuves d'intéret et qui vous aime bien. qui ne connaissent pas les particularités de notre histoire, je dirai qu'il y a 89 ans aujourd'hui que, descendus des plateaux du Jura, nos grands-pères et arrières grands-pères sont venus dans la ville de Neuchâtel et ont bouté dehors le représentent du prince surgrain qui r'était eutre que le tant du prince suzerain qui n'était autre que le roi de Prusse... (Applaudissements.) Car notre petit canton de Neuchâtel, tout en faisant partie de la Confédération suisse depuis 1815, était, contrairement aux vingt et un autres cantons une principauté; et depuis 1848, tous les 1er mars, Neuchâtelois de Suisse et Neuchâtelois de l'étranger, nous fêtons cet anniversaire qui nous a définitivement libérés d'une suzeraineté étran-gère et qui nous fait vivre sous le régime de